



VILLE de SAVERNE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
VILLE DE SAVERNE**

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Saverne - 78, Grand'Rue - BP 40134  
67703 SAVERNE - Tel : 03 88 71 52 71

2) Mode de passation du Marché : marché de travaux passé en appel d'offres ouvert (articles R2124-2 1° et R2161-2 à -5 CCP)

3) Objet du marché : Marché de travaux de construction d'un équipement sportif et de loisirs - Lot n°01 : désamiantage-démolition

4) Division en lots :

Le marché comporte un lot unique : désamiantage-démolition.

La présente opération comporte de multiples lots qui feront l'objet d'une consultation ultérieurement.

5) Informations complémentaires :

- délai de validité des offres : 4 mois
- les variantes facultatives à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées
- visite obligatoire (voir article 3.5 du règlement de consultation)
- début des prestations : octobre 2025
- démarrage effectif de travaux : 1<sup>er</sup> décembre 2025

6) Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : Les entreprises intéressées par la présente consultation peuvent télécharger le DCE sur la plateforme <https://alsacemarchespublics.eu>

7) Conditions d'envoi et remise des offres

Selon l'article 6 du RC

8) Date limite de réception des offres : **Mercredi 6 août 2025 à 12 heures 00**, envoi par voie électronique sur la plateforme <https://alsacemarchespublics.eu>

9) Critères de sélection des candidatures :

Selon les critères mentionnés à l'article 7 du RC

10) Critères de jugement des offres :

Selon les critères mentionnés à l'article 8 du RC :

- le prix des prestations (40%)
- la valeur technique (60%)

11) Renseignements :

Administratifs : M. Gilles DORSI : 03.88.71.52.98 ou [g.dorsi@mairie-saverne.fr](mailto:g.dorsi@mairie-saverne.fr)

Techniques : AJEANCE [info@ajeance.fr](mailto:info@ajeance.fr)  
Atelier D-FORM [atelier@atelier-d-form.com](mailto:atelier@atelier-d-form.com)

12) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé précontractuel (article L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat
- Référé contractuel (articles L551-13 et suivants ; article R551-7 du CJA) dans les 31 jours suivants la notification de la conclusion du marché ou, à défaut, dans les 6 mois suivants la notification du marché.
- Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (Conseil d'État, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n°359894)

13) Date d'envoi de l'avis à la publication au JOUE : **01/07/2025**